



La station d'épuration de La Feyssine et le projet injection biométhane dans le réseau

STEP Feyssine



Déroulement de l'opération

- **Lancement** de la consultation de **maîtrise d'œuvre** : **juillet 2006**
- Arrêté d'autorisation de rejet : **septembre 2006**

- Démarrage des **travaux** : **octobre 2008**
- Démarrage de la **1^{ère} phase de mise en service** : **mars 2011**

- Réception des travaux : **novembre 2011**
- **Fin de la période d'exploitation** : **novembre 2014**

- **Éléments financiers** :
 - Montant de l'opération hors exploitation : 76 Millions d'euros HT
 - Montant des travaux : 67 Millions d'euros HT
 - Coût d'exploitation (3 ans) : 8,5 Millions d'euros HT

 - Financement de 30% par l'agence de l'eau

Principales fonctions – capacité 300 000 équiv/habitants

Digestion,
déshydratation et
séchage des boues

Traitement biologique

Prétraitement,
traitement primaire et
locaux d'exploitation



Aire de vidage des balayeuses

Plateforme de recherche

Le contexte

Dans un contexte européen de transition énergétique, la France s'est engagée à respecter les objectifs suivants :

- **Objectifs « 3x20 » à atteindre en 2020, suite à l'adoption du paquet Climat Energie de 8 états membres de l'UE en 2008 par rapport aux niveaux de 1990**



- Réduire de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français
- Réduire de 20% la consommation énergétique

- **objectifs de la France**



- Réduire de 40% les émissions de GES d'ici 2030
- Porter à 23% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique consommé français d'ici à 2020 et à 32% d'ici à 2030
- Porter à 10% la part d'EnR utilisés dans les transports d'ici à 2020
- Produire 10% de gaz vert par rapport au gaz consommé d'ici à 2030

Le projet injection biométhane Feyssine

Contexte réglementaire :

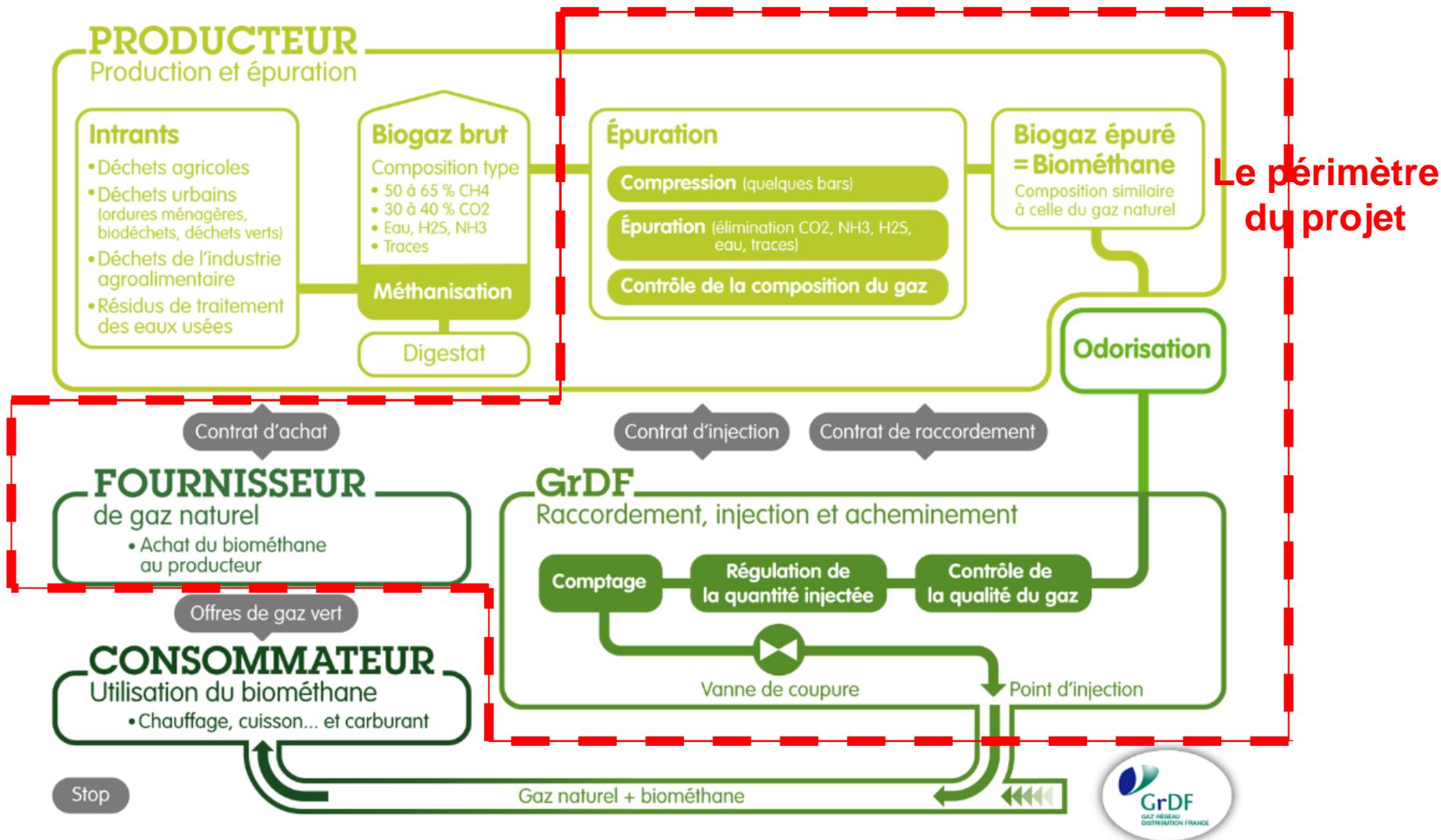
Depuis le 26 juin 2014, le biométhane issu de l'épuration du biogaz produit lors de la digestion des boues de stations d'épuration est autorisé à être injecté dans le réseau de gaz naturel.

Objectif du projet :

- augmenter la part valorisée du biogaz produit sur la station d'épuration de La Feyssine (40% de biogaz torché, soit environ 2GWh/an)
- injecter le biométhane produit dans le réseau GrDF
- contractualiser avec l'obligation d'achat un contrat de rachat du biométhane produit
- produire des certificats d'origine (énergie verte) et les flécher vers des usages identifiés (usages locaux pour les déplacements = GNV)
- obtenir un rapide retour sur investissement et générer des bénéfices

Le principe et le périmètre du projet

De la méthanisation à l'injection : répartition des rôles



Les chiffres du projet

- 2,3 M€ HT d'investissement dont 1,85 M€HT de travaux
- 1 M€ de recettes de l'agence de l'eau + 40 k€ de l'ADEME
- Production de biométhane injecté : 6,2 GWh / an
soit 520 logements chauffés au gaz ou 28 bus roulant au GNV
- Un tarif de vente du biométhane garanti et avantageux : environ 11,9 c€/kWh (à comparer au prix d'achat de 3,8 c€/kWh incluant les taxes)
- Environ 2,6 M€ HT de bénéfices sur 15 ans (650 000 €HT de recettes brutes)
- 6/7 ans de période de retour sur investissement
- Des tests GRDF (vérification de la qualité) validés fin novembre 2018
- Une injection débutée le 18 décembre 2018
- Projection de recette pour la première année d'exploitation de 580 000 €